

REPUBLIQUE DU DAHOMY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°73-346 du 6 novembre 1973

chargeant le Ministre des Transports,
Postes et Télécommunications, de l'in-
térin du Ministre de la Fonction Publi-
que et du Travail.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du
Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;

VU le Décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les ser-
vices rattachés à la Présidence de la République et fixant les
attributions des membres du Gouvernement et le décret n° 73-17
du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;

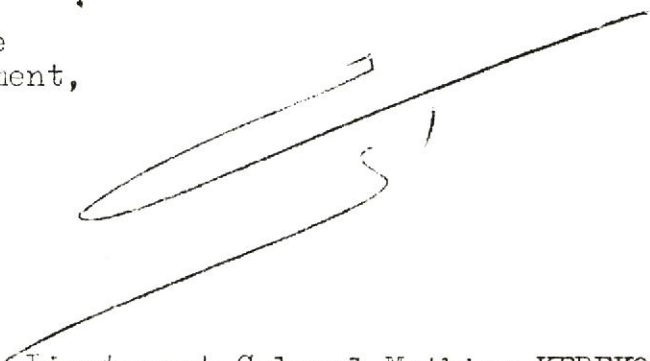
D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Pour compter du 5 Novembre 1973, le Capitaine Charles BEBEDA,
Ministre des Transports, Postes et Télécommunications, est chargé de l'in-
térin du Ministre de la Fonction Publique et du Travail, pendant l'absence
du Capitaine Augustin HONVOH.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 6 novembre 1973

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 8 CS 6 Ministères 11
SGG 4 IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc. 5
SPD 2 DGP-DGAJL-Dtion Stat. 6 JORD 1